

AVIS N° 04/23

SEANCE DU	10/01/2023
INTITULE	PORTANT AMENAGEMENT DU CALENDRIER DES SEANCES DE NEGOCIATION
MARCHE	MARCHE PRINCIPAL/PME

Article1:

La SGBV informe l'ensemble des Intermédiaires en Opérations de Bourse que, conformément à l'article 2, alinéa b de la décision 02/98 modifiée et complétée relative aux règles de gestion des séances de négociation, la séance du jeudi 12 janvier 2023, qui coïncide avec un jour férie, sera annulé. Le calendrier habituel des séances reprendra le dimanche 15 janvier 2023.